

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POSTE :

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
Réclamations 30
Faits divers 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Taillout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Mars 1877.

Chronique générale.

Nous avons déjà parlé des mesures d'expulsion prises dans l'Alsace-Lorraine par l'autorité allemande contre les citoyens qui ont opté pour la qualité de Français.

Nous avons aujourd'hui de nouveaux détails sur ces faits qui ont profondément troublé ces deux provinces.

A Metz, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, ordre a été signifié simultanément à toute personne ayant opté pour la nationalité française d'avoir à quitter le territoire annexé dans les quarante-huit heures. Les hommes mariés seuls ont obtenu un délai de quinze jours.

A Colmar, dans une seule journée, cinq cents personnes ont reçu l'ordre d'expulsion.

« Des jeunes gens, écrit le *Journal d'Alsace*, attachés depuis de longues années à des maisons de commerce ou de banque ; d'autres, chefs de maisons ; des pères de famille, enfin, ont été touchés d'un ordre de cette nature au moment où ils s'y attendaient le moins. Nous n'hésitons pas à voir dans cette mesure de rigueur, que rien ne justifiait au point de vue général, une décision fâcheuse à tous égards... »

Rien ne justifie, en effet, une mesure aussi brutale, car les optants ne l'ont provoquée par aucune manifestation, par aucun trouble à la paix publique. C'est le gouvernement de Berlin qui sans motifs bouleverse, par cet ordre étrange, toute l'industrie et tout le commerce de ces deux provinces, où les optants concouraient par leur travail à la prospérité du pays.

Cette nouvelle, M. Grad, député de Colmar, est revenu en toute hâte de Berlin pour conférer à Strasbourg avec M. de Moeller,

président supérieur de la province, et tâcher de faire adoucir ces mesures rigoureuses.

A Berlin même, les cinq députés de la Basse-Alsace ont eu une audience de trois quarts d'heure avec le prince de Bismark. On parle vaguement de promesses du grand chancelier ; mais en somme le fait d'expulsion est là dans toute sa brutalité avec son application immédiate. Il faut que les malheureux optants sacrifient leurs intérêts pour quitter l'Alsace-Lorraine, les uns dans les quarante-huit heures, les autres dans les quinze jours.

Il est impossible d'expliquer cet ordre du gouvernement allemand par des motifs tirés de la situation locale, qui reste paisible. Il faut chercher d'autres raisons, quoiqu'il soit délicat de les indiquer ; — mais enfin nous constatons des faits.

Depuis près de deux mois, la presse allemande, sans aucune provocation de notre part, ne cesse de publier des articles menaçants à notre égard. Depuis deux mois, des approvisionnements immenses de munitions et de vivres de campagne partent de Mayence et sont entassés à Strasbourg et dans les magasins militaires de la province. Enfin l'Allemagne, seule de tous les autres Etats européens, a refusé de prendre part à notre Exposition.

Faut-il voir dans la mesure qui vient de frapper nos concitoyens d'Alsace-Lorraine un nouveau témoignage de cette hostilité que nous marque le cabinet de Berlin ?

La coïncidence de ce dernier fait avec les autres nous autoriserait à le penser.

Nous voulons espérer pourtant que notre attitude si réservée, notre abstention résolue dans toutes les questions européennes, notre modération en face des provocations de la presse allemande, prouveront encore une fois au grand chancelier de Berlin que la France veut la paix avant tout.

L'ordre d'expulsion qui frappe les optants d'Alsace-Lorraine nous afflige profondément ; mais nous espérons que les méfiances du cabinet de Berlin tomberont avant peu devant l'évidence de notre esprit pacifique et devant l'inutilité et la violente injus-

tice de cette mesure qui atteint cruellement l'industrie et le commerce de ces deux provinces.

DES TRAVAUX OU LA CHUTE.

Sous ce titre, un des journaux républicains les plus accentués et les plus francs du parti, l'*Egalité* de Marseille, vient de publier un article que nous reproduisons et que nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs, en leur faisant remarquer que le signataire de l'article en question est un républicain de la plus belle eau, jacobin, radical et démocrate intransigeant, ce qui donne à ce document une très-grande portée.

« Il est inutile de se le dissimuler : la République périra si elle ne satisfait pas les besoins de la masse. Or, le premier besoin, actuellement, c'est celui du travail.

» Tous les raisonnements sont faits et admis ; on se résout très-bien, chez les conservateurs comme chez les révolutionnaires, à accepter la République transitoire actuelle ; mais ce à quoi on ne se résout pas, c'est à l'absence d'affaires et de travail. Rien ne prévaut contre le froissement des intérêts, contre la révolte du ventre.

» On s'efforce, depuis cinq ans, à désintéresser l'ouvrier de la politique. On a réussi. Mais moins il est préoccupé d'idées métaphysiques, plus il se préoccupe de choses matérielles. Si le travail ne va pas, il éprouvera le mécontentement le plus fort, car il souffrira sans compensation ; et alors il prêtera l'oreille à toutes les suggestions qu'il repousse encore aujourd'hui ; il deviendra un instrument entre les mains du césarisme, qui promettra, du moins, la prospérité matérielle et citera le passé en garantie de l'avenir.

» Je viens de parcourir des quartiers populaires, des hauteurs de Montmartre à celles de Belleville, j'ai vu des ouvriers amis, intelligents ; les uns je les connaissais, aux autres un député de gauche me présentait. J'ai vu aussi, hier principalement, des hommes d'affaires d'une haute position, des in-

dustriels sérieux ; je puis vous dire que tel est le sentiment général et qu'il n'y a pas à hésiter ni à tergiverser. Si le gouvernement, si la Chambre ne crée pas de grands travaux, la République ne vivra pas.

» Il est incroyable que cela paraisse si peu compris dans les hautes régions. Les conseils municipaux, plus près des classes populaires, le sentent mieux, et nous voyons celui de Paris, celui de Lyon, celui de Marseille, faire l'impossible pour créer des travaux. Mais cela ne suffit pas ; il faut que le gouvernement s'y jette tout entier.

» Sinon, c'est la chute.

» Qu'est-ce qui a fait réussir l'Empire ? On ne le dit pas assez. Le coup d'Etat de Décembre 1851 lui donna le pouvoir ; mais ce qui le lui assura, ce fut le grand mouvement industriel de 1852. En 1852, le gouvernement poussa les classes riches à la dépense, les villes aux travaux ; et lui-même ouvrit tous les chantiers possibles. Ce n'était partout que bals aux préfectures, réunions chez les riches bourgeois, rues percées, monuments commencés, chantiers en activité. Nous, les républicains, nous étions en prison ; mais le bruit des violons et des marteaux étouffait nos voix, et l'on vota l'Empire.

» Ce fut comme un réveil de l'industrie, du travail, du commerce, de la prospérité, et le gouvernement nouveau fut consolidé pour vingt ans. Le passé doit nous servir de leçon ou nous sommes fous.

» Il faut que ce même réveil se produise tout de suite. Il faut que l'impulsion soit donnée à l'instant.

» Que les ministres mettent les projets à l'étude. Que les députés fassent des propositions. Que l'on exécute tout de suite les grands travaux nécessaires. Que l'on ne tarde pas, sinon la crise qui commence s'accroîtra et rien ne pourra plus l'arrêter. La République y succombera.

» Qu'on ne dise point : la monarchie légitime est impossible ; les d'Orléans sont méprisés ; les Bonaparte sont détestés ; la République est donc solide. Tout cela ce sont des mots.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PRÉCEPTEUR SANS LE SAVOIR

A l'entrée de la petite ville de Thann, du côté de la route qui conduit à Mulhouse, s'élève une maisonnette qui participe à la fois de la ferme et de l'habitation bourgeoise. La ferme est rappelée par une cour où les poulets picorent à l'aventure et où s'élève une meule de paille encore intacte près d'une charrette récemment dételée ; l'habitation bourgeoise, par les rideaux blancs qui drapent chaque fenêtre, par le jardin aux tonnelles peintes, et par le perron de six marches garni d'une balustrade de fer.

Sur ce perron est assis le maître du logis, Jacques Ferrou, dont l'aspect reproduit le double caractère de sa demeure. Portant la blouse de l'ouvrier avec la toque de velours et les pantoufles du propriétaire, il fumé une de ces courtes pipes dont le nom populaire exprime énergiquement la destination.

Jacques attend son fils Étienne qui s'est rendu à Mulhouse avec sa fiancée pour choisir les présents de nocé, et, tout en regardant vers la route, il rêve à ce mariage qui fixe Étienne près de lui et assure une douce société à sa vieillesse.

Le bruit d'un char-à-bancs l'arracha enfin à l'espèce de méditation attendrie dans laquelle il était insensiblement tombé, et il reconnut ses voyageurs au milieu des flots de poussière que faisaient voler la voiture et le cheval.

Lorsque tous deux s'arrêtèrent à la porte de la cour qui précédait la maisonnette, Ferrou s'avança à leur rencontre et fut salué par les cris de joie des arrivants.

C'étaient madame Lorin avec sa fille, accompagnées du jeune homme qui disparaissait presque complètement derrière les cartons et les paquets.

— Bonsoir, mon père, s'écria Louise, en donnant d'avance à l'ancien entrepreneur, par une flatterie caressante, le titre qu'il ne devait avoir que dans quelques jours.

— Bonsoir, petite, répondit Ferrou, qui tendit les mains à la jeune fille et la déposa à terre en l'embrassant ; votre serviteur, madame Lorin. Dieu me sauve ! vous êtes chargés comme une voiture comtoise.

— Ah bien ! ce n'est rien encore, dit la mère de Louise ; si nous avions cru votre garçon, il eût vidé les boutiques.

Ferrou sourit et donna une poignée de main à Étienne, qui venait de descendre pour ouvrir la grande porte de la cour pour faire entrer le char-à-bancs.

— Compris, compris, dit-il ; on veut faire beaux ceux qu'on aime ; si on pouvait, on ne les laisserait marcher que sur le velours. Faut pas contrarier son plaisir.

— A la bonne heure ; mais faut pas non plus que ce plaisir le ruine, objecta la mère.

L'entrepreneur fit un mouvement d'épaules.

— Bah ! Étienne n'a-t-il pas le magot que je lui ai mis à part ? dit-il ; sans compter ce qu'il peut gagner dans les entreprises : car maintenant que le voilà maître, je veux qu'il se remue, et il se remuera, je vous en fais mon billet ; pour ce qui est du travail, ça chasse de race.

— Et aussi, j'espère, pour ce qui est de la bonté, continua madame Lorin ; car je n'ai pas publié, monsieur Ferrou, que ma fille et moi nous vous devons tout ; et sans ce crédit que vous nous avez fait autrefois...

— Ne parlons pas de ça, je vous en prie, interrompit brusquement Jacques, visiblement embarrassé ; vous devez avoir besoin de vous rafraîchir... Eh ! Louise, viens nous faire les honneurs de ton ménage, petite ; je n'entends rien, moi, aux réceptions.

La jeune fille, qui avait rejoint Étienne et qui,

sous prétexte de l'aider à dételé, lui attachait une fleur à la boutonnière, accourut aussitôt, et les précéda dans une petite salle à manger.

Elle y dressa la table, et apporta tout ce dont on avait besoin avec une rapidité qui prouvait que la maison lui était familière.

En un instant le goûter fut servi.

Étienne, pressé de revoir sa fiancée, eut bientôt remis le char-à-bancs, établit le cheval à l'écurie, et rejoignit son père qui le plaisantait sur sa promptitude.

On ouvrit les cartons pour montrer les nouveaux achats destinés à la mariée, on fit des arrangements pour le présent et des projets pour l'avenir ; enfin, la collation étant achevée et les deux fiancés s'étant réfugiés à la fenêtre, où ils causaient tout bas en feignant d'arroser deux petites caisses de réséda, les parents en vinrent au règlement de leurs futurs intérêts.

L'entrepreneur abandonnait à son fils, outre la clientèle et les instruments d'exploitation auxquels il devait son aisance, toutes les créances non recouvrées.

Madame Lorin, de son côté, donnait à Louise un ménage, un trousseau, et vingt mille francs payables le jour même du mariage.

C'était beaucoup plus que maître Ferrou n'avait espéré, et il le déclara franchement.

— Vous comprenez bien que ça me rend heu-

» Ce dont une nation a besoin, c'est d'un gouvernement. Tant qu'il en existe un qui convient à peu près, on le garde et les partis adversaires semblent très-faibles. Mais dès que le gouvernement existant, quel qu'il soit, ne satisfait plus, il tombe et l'on va au parti qui paraît le plus en mesure de gouverner. En quelques jours, les adhérents de ce parti, qui étaient peu nombreux, deviennent des millions.

» Cela s'est toujours vu et on le verra toujours.

» Soyez certains de ceci :

» C'est que si maintenant, très-vite, les Chambres et le gouvernement ne font pas un 1852 industriel, en peu d'années, au plus tard en 1880, nous aurons un 1854 sans la prospérité de 1852.

» Qu'on fasse des travaux, ou qu'on se prépare à la chute. — *G. la Palud.* »

A part la République française et quelques feuilles opportunistes qui n'acceptent pas l'aveu qui frappe d'impuissance la pauvre politique de la majorité, les journaux enregistrent les plaintes de l'égalité, et chacun, selon sa nuance, voit déjà l'avènement du régime qu'il croit le meilleur. Tout auprès de nous, le *Journal d'Indre-et-Loire*, par la plume de notre honorable confrère M. Henri Duchar, s'exprime ainsi au sujet de l'article que nous venons de citer :

« Nous n'aurions pas osé écrire ces lignes. Venues d'un républicain, elles ont une signification sur laquelle il n'est pas besoin d'insister, et elles sont comme un arrêt prononcé sur le sort de la République. »

» Ce sont les républicains qui feront l'Empire. L'Empire grandit de tout ce dont décroît la République. — *Henri Duchar.* »

Nous ne pensons pas que les aspirations de notre confrère soient sur le point de se réaliser prochainement. Mais, comme le disait il y a quelques jours la *Défense*, une nation a besoin de vivre. Tandis que les habiles du parti radical surveillent les petits intérêts de leur ambition, le pays chôme faute d'un gouvernement. C'est un fait aujourd'hui trop évident !

Il est question, depuis trois jours, parmi les groupes des députés de gauche, d'un manifeste qui serait signé par une vingtaine de députés et qui serait une réponse à l'allocution du comte de Chambord.

M. Grévy a été consulté sur l'opportunité de ce manifeste et s'est montré tout à fait opposé aux intentions qui lui ont été exprimées.

Un groupe important de hautes personnalités du parti orléaniste s'est réuni jeudi soir sous la présidence de M. Bocher. Cette réunion s'est tenue assez secrète et n'a été connue que très-indirectement.

M. Autran, membre de l'Académie française, vient de mourir à Marseille, à l'âge

de les voir à l'aise, ces enfants, dit-il; exposer les joies d'un jeune ménage à la misère, c'est jeter sa fleur de froment dans un égout. Faut pas, comme on dit, faire lever la lune de miel sur un baril d'absinthe; mais faut pas non plus que le bonheur des jeunes fasse le tourment des vieux. En dotant le garçon, j'ai gardé de quoi faire mes trois repas, et je ne voudrais pas que la dot de votre fille vous obligeât à n'en plus faire que deux.

— Ne craignez rien, dit madame Lorin en souriant, j'ai encore gardé la meilleure part. Outre vingt autres mille francs, il me reste mon commerce, qui vaut davantage.

— Peste! s'écria Jacques émerveillé, je ne croyais pas marier mon fils à une si grosse fortune. Savez-vous, madame Lorin, que c'est de notre côté qu'est tout le profit?

— Dites plutôt qu'il en vient, répliqua la vieille femme.

Jacques voulut interrompre.

— Oh! faut pas nier, continua-t-elle plus vivement. N'est-ce pas mon commerce de fer et de bois qui m'a fait gagner tout ce que je possède, et la prospérité de ce commerce ne vient-elle pas de la maison que vous nous avez bâtie?

— C'est notre métier, à nous autres entrepreneurs, de bâtir des maisons, objecta Ferrou.

— Mais c'est aussi votre métier de vous les faire payer au jour promis, reprit la marchande; et quand

de 64 ans. Il a été frappé d'une attaque d'apoplexie, au milieu de son travail, pendant qu'il était en train de dicter à son secrétaire.

Ses débuts littéraires datent de 1832. Il avait adressé à cette époque, à M. de Lamartine, une ode enthousiaste intitulée: *Le Départ pour l'Orient*. Ses principaux ouvrages poétiques sont: la *Mer* (1835), les *Poèmes de la mer* (1859), *Laboureurs et soldats*, la *Vie rurale*, les *Épîtres rustiques*.

Il a été élu membre de l'Académie française en mai 1868, en remplacement de Ponsard; sa réception a eu lieu le 15 avril 1869.

M^{me} Fry, fille du dernier évêque protestant d'Oxford, vient de mourir. Elle fut profondément impressionnée par le mouvement religieux d'Oxford, et son mari, qui était ministre de l'Eglise anglicane, abandonna sa haute position pour entrer comme laïque dans l'Eglise catholique. Elle aussi est morte catholique, après avoir reçu tous les secours de l'Eglise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

Fête de Charité.

GRANDE CAVALCADE TRAVESTIE

Organisée par les jeunes gens de Saumur,

Le DIMANCHE 11 Mars 1877,

A une heure de l'après-midi.

PROGRAMME :

- 1^o Éclaireurs à cheval.
- 2^o Peloton de cavaliers.
- 3^o Char de Saint-Hubert (piqueurs et chasse).
- 4^o Groupe de cavaliers travestis (char de seigneurs (moyen âge)).
- 5^o Char de grotesques.
- 6^o Groupe de cavaliers.
- 7^o Jardin de Marguerite (scène de *Faust*).
- 8^o Char de l'Agriculture.
- 9^o Char de la Musique.
- 10^o Groupe de cavaliers (seigneurs).
- 11^o Char de la Charité.
- 12^o Peloton de cavalerie.

Voitures, cavaliers, grotesques, etc.

Une quête sera faite pendant le parcours de la cavalcade. — Tout quêteur sera porteur d'un insigne.

Itinéraire: La cavalcade se réunira en face l'Ecole de cavalerie; elle parcourra les rues Beaurepaire, d'Orléans, de Bordeaux, le Champ-de-Foire, les rues Verte, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, d'Orléans, la place de la Bilange, la rue de la Comédie, le quai de Limoges, les rues de la Tonnelle, Saint-Jean, la place de la Bilange, les Ponts jusqu'à la Gare, et retour par la rue Saint-Nicolas.

mon mari est mort sans avoir rempli envers vous ses engagements, vous étiez en droit de me chasser de logis et de le reprendre.

— J'ai voulu le faire, dit sourdement Jacques.

— Et vous en avez été empêché par votre bonté, ajouta madame Lorin.

Ferrou, qui semblait mal à l'aise, essaya en vain de rompre l'entretien; la vieille femme tenait à constater qu'elle n'avait pas oublié le bienfait, et insista sur la généreuse conduite de l'entrepreneur.

S'il n'eût point consenti à un retard de paiement qui pouvait compromettre sa créance, la malheureuse veuve, obligée de tout abandonner, eût langué dans la misère. C'était à son humanité qu'elle devait l'aisance dont elle jouissait aujourd'hui et le bonheur de ses deux enfants.

(La suite au prochain numéro.)

Nous avons lu avec un vif intérêt et nous nous faisons un plaisir de recommander au public le nouveau roman de M. Ch. Chrétien, les *Principes du père Radotin*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. Ce volume contient les plus piquantes anecdotes. L'auteur s'est préoccupé de faire un ouvrage amusant et moral, et il y a parfaitement réussi.

A 8 heures du soir, GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX. — Illumination des chars, feux de Bengale.

La commission d'organisation invite tous les jeunes gens de la ville et des environs à faire partie de la cavalcade.

Des costumes en location seront tenus pendant toute la journée d'aujourd'hui à la disposition des souscripteurs, à la Mairie de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le Directeur de la Compagnie d'Orléans, à l'occasion de la cavalcade du 11 courant à Saumur, fera délivrer ledit jour, aux stations de la Chapelle-sur-Loire, Port-Boulet, Varennes-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, les Rosiers, la Menitrie et Saint-Mathurin, des billets aller et retour de toutes classes pour Saumur, dans les conditions fixées par le tarif spécial A n^o 9, lequel n'est applicable d'habitude que les jours de foire et de marché à Saumur.

Ces billets ne seront valables, pour le retour, que jusqu'au dernier train de la journée du 11 mars.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée, à l'occasion de la cavalcade à Saumur du 11 mars, délivrera des billets aller et retour, réduits de 40 p. 0/0, au départ des gares et stations comprises entre Chacé-Varrains et Loudun inclus.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au premier train du lundi 12 mars. (Communiqué.)

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Saumur, 9 mars 1877.

» Monsieur le Rédacteur,

» En demandant, avec nombre de personnes, quel sera l'emploi du produit de la quête de la cavalcade, « l'aumône est toujours bonne », dites-vous avec raison, « sous quelque forme qu'elle se présente, mais elle n'exclut pas le discernement ».

» Fête de charité, tel est le programme de la journée de dimanche. Or, la charité n'est pas exclusive, elle s'étend à tous ceux qui souffrent, sans acception d'opinion. L'élan de nos concitoyens serait certainement arrêté si un brevet de républicanisme était nécessaire pour l'obtention de secours, ainsi que le veut le Comité d'assistance démocratique de Lyon qui a fait publier dans les journaux de cette localité l'avis suivant :

« Le Comité informe les personnes qui lui adressent des demandes de secours qu'il est inutile d'y joindre des pièces ou certificats. La demande, signée de deux personnes attestant leur moralité et leurs convictions républicaines, est seule nécessaire. — Signé: Le président, EDOUARD FOURNIER. »

» Que la quête profite donc à tous les ouvriers de Lyon sans travail, mais que les malheureux qui sont au milieu de nous en aient d'abord une part. C'est ainsi que l'entendaient les quêteurs qui sont venus solliciter notre offre. Ils ne seront certainement pas désavoués dans la réunion générale qui se tiendra demain soir à la Mairie.

» UN ABONNÉ. »

Les cavalcades de Saumur.

Au moment où une joyeuse cavalcade de charité va parcourir nos rues, il n'est pas sans intérêt de rappeler les fêtes de ce genre qui, à diverses époques, ont été données à Saumur.

La première cavalcade, dont les plus anciens habitants de cette ville nous ont raconté les merveilles, eut lieu en 1803, le jour de la Mi-Carême. Oui, il y a trois quarts de siècle, une grande et magnifique mascarade fut offerte par la jeunesse saumuroise. C'était une fête mythologique représentant l'Apothéose de Saint-Lambert. On sait que ce littérateur, membre de l'Académie française et de l'Institut, était l'auteur du poème tant admiré et tant critiqué intitulé: *les Saisons*, ouvrage paru en 1769 et qui avait reçu l'éloge de Voltaire. Saint-Lambert venait alors d'entrer dans sa 86^e année; son poème, dont on avait donné en 1795 une nouvelle et superbe édition, était encore dans toute sa vogue. C'est ce qui déterminait nos conci-

toyens à mettre en action, à donner la vie, pour un jour, aux divers personnages des *Saisons*. On se figure ce que dut être, dans pour laquelle on dépensa des sommes considérables, surpassa en magnificence tout ce qui s'était vu jusqu'alors en ce genre. Elle avait été organisée par M. Bodin, le savant historien de l'Anjou, qui depuis près de cinquante ans repose dans l'enclos funéraire qu'il s'était choisi au-dessus du Pont-Fou-chard. Du reste, M. Bodin était un habile organisateur; il en donna de nouvelles preuves, quelques années après la cavalcade, en 1808, dans les fêtes occasionnées par le passage de la grande armée d'Espagne, ainsi que dans la décoration de deux superbes obélisques qu'il fit élever à l'entrée du pont Cessari, lors de la visite à Saumur de l'empereur Napoléon I^{er} et de l'impératrice Joséphine.

L'Apothéose de Saint-Lambert, qui avait attiré à Saumur des milliers d'étrangers, et pour laquelle on dépensa des sommes considérables, surpassa en magnificence tout ce qui s'était vu jusqu'alors en ce genre. Elle avait été organisée par M. Bodin, le savant historien de l'Anjou, qui depuis près de cinquante ans repose dans l'enclos funéraire qu'il s'était choisi au-dessus du Pont-Fou-chard. Du reste, M. Bodin était un habile organisateur; il en donna de nouvelles preuves, quelques années après la cavalcade, en 1808, dans les fêtes occasionnées par le passage de la grande armée d'Espagne, ainsi que dans la décoration de deux superbes obélisques qu'il fit élever à l'entrée du pont Cessari, lors de la visite à Saumur de l'empereur Napoléon I^{er} et de l'impératrice Joséphine.

Pour retrouver ensuite une autre cavalcade à Saumur, il nous faut, sauf erreur, revenir jusqu'à 1841 ou 1842. Ce que nous savons, c'est que la fête, donnée le mardi-gras de l'une de ces années par M. M. les officiers de l'Ecole de cavalerie, fut magnifique et avait attiré dans notre ville une foule considérable.

Dix ans plus tard commença une série de cavalcades ou fêtes de bienfaisance organisées presque annuellement par l'Ecole de cavalerie. Nous pouvons en donner la liste exacte.

En 1851, le mardi-gras, 4 mars.
En 1852, le dimanche-gras, 22 février.
En 1853, le mardi-gras, 8 février.
En 1854, le mardi-gras, 28 février.
En 1856, le mardi-gras, 5 février.
En 1858, le mardi-gras, 16 février; cette cavalcade, qui devait avoir lieu la veille fut renvoyée au mardi pour cause de mauvais temps.
En 1859, le lundi gras, 7 mars; dernière fête carnavalesque donnée par l'Ecole de cavalerie.

Les cavalcades suivantes furent organisées par les jeunes gens de la ville de Saumur, savoir :

En 1863, le jeudi de la Mi-Carême, 11 mars, avec le concours de la musique de Restigné.
En 1864, le dimanche-gras, 7 février, où l'on vit dans le cortège la musique de l'Ecole de cavalerie et celle de Restigné.
Enfin, en 1868, le dimanche 22 mars, avec la musique de Restigné.
A ces trois dernières fêtes de charité, il eut également le soir promenade aux flambeaux et illumination des chars.
Espérons que la fête du dimanche 11 mars 1877 ne sera pas moins brillante que ses devancières.

Une précédente circulaire du ministre de la guerre, datée de 1872, prescrivait de faire l'historique de chaque régiment; ces travaux, qui ont été scrupuleusement complis et qui ont été souvent très-remarquables, trop volumineux et trop compliqués pour les soldats, ne conviennent que pour les officiers.

Pour remédier à cet inconvénient, M. le général Berthaut vient de prescrire que de courtes monographies seraient publiées, seraient lues chaque jour à la chambre.

Ces monographies seront tirées à un nombre suffisant d'exemplaires, et seront, outre, distribuées comme récompense aux sous-officiers et aux soldats.

Tours. — Un accident grave est arrivé mercredi soir, sur la ligne de Tours à Saumur, au passage de la gare de Saint-Gatien. L'homme d'équipe, Gustave Bonnet, âgé de 49 ans, marié et père de famille, en traversant la voie malgré la défense du garde-barrière, au passage de veau de Saint-Avertin, et au moment du croisement de deux trains sur le point, a été pris par le marche-pied du premier wagon et jeté violemment sur le disque, très-gravement blessé et commotionné. Il a pu cependant, aidé par le garde-barrière, se traîner jusqu'à la maison de ce dernier, d'où il a été porté à l'hôpital de Saint-Gatien, après avoir reçu les premiers

soins de M. le docteur Charcellay à la gare de Tours. L'état de ce malheureux est des plus graves : Bonnet a deux côtes de briques, la cuisse fracturée et de fortes contusions à la tête et au côté. Sa vie paraît en danger.

Les impôts sur le vin. — A propos de la demande de dégrèvement de l'impôt qui frappe le vin, il nous a paru intéressant de rechercher de combien de manières différentes est chargée cette boisson, qui est un des objets de consommation les plus utiles, mais également les plus lourdement imposés. Nous en avons trouvé une quinzaine, dont voici la nomenclature :

D'abord, l'impôt foncier, qui atteint les terres dans une proportion différente, selon la catégorie dans laquelle elles sont classées. Viennent ensuite le passage, le droit de mouvement lorsque le vin est transporté d'une cave à une autre; l'acquit à caution, le droit de mouvement lorsque le vin est vendu à un particulier pour sa consommation; le droit de détail, payé par les débitants; la licence, que paye le marchand en gros qui vend aux débitants; la licence, que doit payer le propriétaire pour être autorisé à vendre son vin au détail.

Deux autres sortes de licence frappent également le vin : l'une pour la distillation et l'autre pour l'addition d'une proportion d'eau-de-vie. A son entrée dans une ville, le vin paye deux droits : l'octroi pour la ville et un droit d'entrée pour l'Etat. Enfin, que le vin navigue sur les rivières ou sur les canaux, il paye encore pour cela un droit spécial.

Comme couronnement à cette série d'impôts, certaines villes mettent encore une surtaxe plus ou moins forte. On comprend que, lorsque le vin est à bon marché chez le propriétaire, le consommateur doit toujours le payer fort cher.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens :

Que, conformément à une décision de M. le Sous-Préfet de Saumur, en date de ce jour,

Une **CONTRE-ENQUÊTE** de commodo et incommodo sera ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, le lundi 12 mars courant, à midi, sera continuée les jours suivants, de dix heures du matin à quatre heures du soir, et sera close le samedi 17 mars courant, à quatre heures du soir.

Relativement à l'acquisition que la ville se propose de faire de terrains et immeubles appartenant à M. Voisin et à M. Yvon, situés à Saumur, rue du Roi-René et place et ruelle du Petit-Pré, dans le but d'y établir une Ecole communale de garçons.

Pendant ladite contre-enquête, toutes les pièces relatives à ce projet d'acquisition seront déposées au secrétariat de la Mairie, pour être communiquées à tout requérant, qui pourra consigner ses observations sur un registre qui sera spécialement destiné à cet effet.

Saumur, le 3 mars 1877.

Le Maire, LECOY.

La Cavalcade du 11 mars 1877.

CHANSONNETTE.

AIR : C'est l'amour, l'amour, l'amour.

REFRAIN.

Sveltes titis, en avant!

Soubrettes,

Pierrots, pierrettes,

Jeune masque ou ci-devant,

Filez comme le vent.

Qui donc a dit que de la France

L'esprit s'était évaporé?

Et que le spleen, l'indifférence,

S'y trouvaient au plus haut degré?

Sur cet affreux mensonge

D'Allemands ou d'Anglais,

Passes vite l'éponge,

Cousins de Rabelais.

Cet homme illustre et plein de verve

N'avait pas, enfant de Chinon,

Toutes les pudeurs de Minerve

Ni les manières de Junon.

Ce penseur sans vergogne,

Fort bien accentua

L'appétit et la trogne

De son Gargantua.

Voyez la cité saumuroise

D'abord donner son démenti.

La sang, cette liqueur gauloise,

De nos veines n'est point sorti!

De redevenir sombres

Où donc est le danger?

Avec nos chères ombres,

Panard et Béranger...

Ici, puisque l'on fraternise,
Notre fête peut bien valoir
Celle que l'on donne à Venise...
Je n'ai jamais pu l'aller voir.
Malgré l'exubérance
De son plus chaud soleil,
Rien n'égale la France,
Doux pays, sans pareil!

Laissez au Gascon trop loquace
Le soin d'imiter feu Mangin (1)
Et de charmer la populace
Avec son pur accent d'Agen.
De la folle marotte
Agitez les grelots....
Vous, Sancho, Don Quichette,
Lancez vos javelots.

Repreniez le vocabulaire
De Bobèche et Galimafé,
Et du Malade imaginaire
Faites-nous voir le nez soufré.
Conjurons les bourrasques,
La neige et les grélons
Qui viendraient de nos masques
Tremper les pantalons.

Prouvez tous une fois dernière
Que le carnaval n'est pas mort :
Emplissez bien votre armoire,
Et versez votre ample trésor...
Faites que l'on envoie
A nos frères souffrants,
Artistes de la soie,
Au moins dix mille francs...

Sveltes titis, en avant!

Soubrettes,

Pierrots, pierrettes,

Jeune masque ou ci-devant

Filez comme le vent!

CH. MARCHAND.

Faits divers.

ARRESTATION DE MOYAUX.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle* :

« Moyaux est enfin entre les mains de la justice.

» L'arrestation de ce criminel est un fait authentique; mais, quant aux détails, voici ceux que nous avons recueillis, et que nous reproduisons sous toutes réserves :

» Moyaux, qui chaque jour changeait de domicile pour dépister les recherches de la police, s'est présenté aujourd'hui (vendredi) dans un café rue Saint-Paul, où il a demandé un verre de vin. Dans ce quartier, Moyaux était connu de plusieurs habitants, et, par un hasard providentiel; une femme se trouvait dans ce café, qui avait vu jadis Moyaux.

» Ayant reconnu le criminel, elle est immédiatement sortie et a prévenu les agents de police, et Moyaux a été immédiatement arrêté.

» Si de nouveaux détails nous arrivent, modifiant ces renseignements, nous les publierons.

» Il a déjà paru devant le juge d'instruction et n'a que faiblement cherché à nier quelques-uns des faits qui se trouvent à sa charge. »

Orléans, ex-roi d'Araucanie, de grotesque mémoire, a succombé il y a quelques jours à l'hôpital de Bordeaux, où il était entré aussitôt après son dernier débarquement sur la terre française.

Le *Journal de Luçon* cite une coïncidence curieuse : Au tirage au sort dans un canton voisin de Saint-Brieuc, un conscrit né un 13, a tiré au sort le 13, mardi-gras; il était, dit-on, le 13^e sur la liste; ils étaient 13 conscrits dans sa commune, et il a tiré le numéro 13.

Ce jeune homme paraît d'avance qu'il amènerait le numéro 13.

On nous assure que, devant l'appel, il s'engagerait dans le 13^e chasseurs.

Un cas de fécondité extraordinaire vient de se produire à la ménagerie Pezon, installée sur les boulevards extérieurs de Paris.

(1) Célèbre marchand de crayons.

Une lionne a mis bas cinq petits lionceaux, quatre mâles et une femelle, qui sont allaités par trois chiennes.
La mère n'a pas interrompu ses exercices.

On a procédé l'autre semaine, à Bordeaux, au débarquement de 14 chevaux venant de Buenos-Ayres, transportés par le paquebot des messageries maritimes le *Panama*, arrivé la veille au soir de la Plata et du Brésil.

Ces chevaux, quoique sauvages, paraissent doués d'un caractère assez docile. Le débarquement s'est opéré sans encombre. Six ou sept de ces chevaux ont été débarqués à l'aide d'un palan et entourés d'une sangle; on a employé pour les autres le même système, mais en substituant à la sangle la boxe dans laquelle ils ont fait le trajet de Buenos-Ayres à Bordeaux.

Plusieurs d'entre eux sont bien faits, leur tête est fine, l'œil est vif, l'oreille bien plantée, l'encolure est fière, leur large poitrail laisse présager une certaine profondeur de poitrine, le rein est court, la croupe assez arrondie et les membres d'une force convenable. Quelques-uns cependant, moins gracieux de formes, ont la tête plus grosse et plus allongée, les oreilles et la croupe tenant du mulet, et on pourrait peut-être dire les pieds un peu panards si on ne prenait en considération qu'ils n'ont jamais été ferrés. Leur taille oscille de 1^m 48 à 1^m 56; leurs robes sont bai, bai brun et alezan, et ils sont âgés de 4 à 8 ans. Ils sont de race espagnole dite de la Camargue.

Parmi les curiosités qui figureront à l'Exposition universelle de 1878, on peut citer dès aujourd'hui, dans la section maritime, un bateau qui a été taillé d'une seule pièce dans une bille d'acajou qui ne pesait pas moins de 15,000 kilogrammes.

Ce bateau mesure sept mètres de longueur sur un mètre cinquante de large, et quatre-vingt-dix centimètres de profondeur. Exécuté d'après le plan et sous la direction du chef d'une exploitation de bois au Guatemala, il a été taillé à la hache et évidé à l'herminette, travail pour lequel les indigènes de Guatemala n'ont pas de rivaux.

Ce bateau, s'il faut en croire la légende, aurait servi au président Juarez pour traverser la rivière du Guenian, lorsqu'il était poursuivi par les troupes de Maximilien pendant la guerre du Mexique.

Une expérience scientifique des plus curieuses a eu lieu, il y a quelques jours, à Boston.

Le professeur Graham Bell est parvenu à faire entendre à cinq cents personnes réunies dans la salle du Lyceum des chants et des paroles prononcées à Salem. Cette petite ville est située à une distance de Boston égale à peu près à celle qui sépare Versailles de Paris.

Le principe de la construction de cet appareil est analogue au téléphone, inventé il y a nombre d'années par M. Sudre et expérimenté avec succès à Paris. Les modifications qui ont permis d'augmenter la portée de cet ingénieux télégraphe acoustique n'ont pas été décrites avec assez de détails pour que l'on puisse discerner ce qui appartient au professeur américain ou à l'inventeur français.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 mars.

L'entrevue que le général Ignatieff a eu aujourd'hui avec M. le duc Decazes s'est prolongée de 1 heure jusqu'à 4 h. 3/4; personne n'a assisté à cet entretien.

En quittant l'hôtel du quai d'Orsay, le général Ignatieff est allé déposer une carte de visite à l'hôtel Saint-Georges.

La conférence que l'a eu lieu aujourd'hui chez M. Thiers, et à laquelle assistait le ministre de la guerre et les directeurs de son département, sera la dernière.

M. Thiers a annoncé que lundi il présenterait son rapport à la commission dite Laisant.

Le dîner qui doit avoir lieu demain au soir au ministère des affaires étrangères, en l'honneur du général Ignatieff, comprendra vingt-quatre convives, parmi lesquels tous les ambassadeurs des puissances résidant à Paris.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Chronique Financière.

Bourse du 9 mars 1877.

La souscription à l'emprunt de la ville de Marseille est close; on réalise les achats de rentes opérés en vue de faciliter l'émission; on avait surtout acheté du 3 0/0, aussi subit-il une réaction assez sensible, tandis que sur le 5 0/0 il n'y a que la lourdeur. La clôture se fait en baisse de 17 c. 1/2 sur le 3 0/0 et de 07 c. 1/2 sur le 5 0/0. Les recettes générales demandent leur chiffre de rente ordinaire, réparti comme il suit : 12,000 fr. de 3 0/0 et 15,000 de 5 0/0. Le 5 0/0 italien perd toute l'avance acquise hier, il finit à 72.47 1/2 après 72.35. Le 5 0/0 turc est faible à 12.05. Cours à peu près stationnaire sur les actions des institutions de crédit. Le Crédit lyonnais seul a un marché assez agité; il a été, dit-on, victime d'un détournement considérable. Les actions de la Banque de France ferment, à 10 fr. près, le même cours d'hier. Les recettes des anciens réseaux des grandes Compagnies de chemins de fer pendant la huitième semaine de l'exercice sont toutes inférieures à celle de la période correspondante de l'année dernière. Le plus maltraité est le Nord; il perd 18,000 fr., ce qui élève son déficit depuis le commencement de l'année à 929,000 fr. Les obligations des chemins de fer secondaires sont faibles. Les offres repaissent sur les chemins autrichiens dès qu'ils se relèvent de quelques francs, ils clôturent cependant à peu près au même prix qu'hier. Les autres valeurs du groupe Péreire sont faibles.

(Correspondance universelle.)

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Ouverture du Concours agricole de 1877 au Palais de l'Industrie et types d'animaux primés; Ravages causés par la Tempête du 20 février, sur le littoral de la Manche; une planche de double format représentant la Fête de Bienfaisance donnée à l'Opéra, au profit des ouvriers lyonnais sans travail; les Cérémonies dans l'Inde, à l'occasion de la proclamation du titre impérial de la reine Victoria (trois gravures); le *Favari*, ravissante page d'art, d'après le tableau de M. Jourdan. — Rébus, problème d'échecs.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LA TARENTEISE, propriétaire des établissements thermaux de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers, des Mines de Pesey et de Macot et des usines et forges hydrauliques d'Albertville (Savoie), concessionnaire du chemin de fer de Moutiers à Albertville avec une subvention de 62,000 fr. par kilomètre.

Met en émission 2,600 Obligations hypothécaires de 400 fr., émises à 290 fr., remboursables au pair en 40 années par voie de tirage au sort annuel, et rapportant un intérêt annuel de 18 fr. payable par semestre en janvier et juillet.

Ces obligations sont garanties par une inscription hypothécaire de 1^{er} rang prise au bénéfice des souscripteurs par M^e Tollin, notaire à Moutiers.

Cette hypothèque frappe sur les immeubles actuels de la Société représentant une somme presque double de la somme empruntée ainsi que sur toutes les acquisitions et constructions nouvelles auxquelles sera employé le produit des obligations.

C'est donc un placement de premier ordre aussi sûr que les obligations du Crédit foncier et rapportant un intérêt plus considérable, puisque les obligations de la Tarentaise rapportent près de 6 1/2 0/0 sans compter la prime de remboursement qui est très-importante.

L'entreprise n'est pas à son début, sa prospérité va sans cesse grandissant. Les produits de la 2^e année d'exploitation ont été de 80 0/0 plus élevés que les produits de l'année précédente.

On souscrit à Paris les mercredi 14 et jeudi 15 mars, au *Comptoir de la Presse financière*, 4, rue de la Grange-Batelière; dans les départements, aux succursales du Comptoir de la Presse financière et chez tous les banquiers et agents de change.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 12 mars 1877.

GIRALDA

OU LA NOUVELLE PSYCHÉ

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'ADAM.

DISTRIBUTION : Don Manoël, MM. Billon. — Le Prince d'Aragon, Martin. — Ginès Pères, Moreau. — Don Japhet d'Atocha, Simon. — Un affidé du Saint-Office, Chauvier. — Un domestique, Guiraud. — Giralda, M^{lle} Barwolf. — La Reine d'Espagne, Rita Lelong. — Une Dame d'honneur, Ansel. — Seigneurs, dames de la cour, paysans, paysannes, gardes, peuple, etc.

Le spectacle commencera par :

Les *Sonnettes*, vaudeville en 1 acte, de MM. H. Meilhac et Halévy.

Joué par M. Moreau et M^{lle} Yauthier.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

P. GODRY, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1877.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	73	60			Soc. gén. de Crédit industriel et com. 125 fr. p. j. nov.	698	75			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	580			3 75
1 1/2 % jouiss. septembre.	102	75			Crédit Mobilier.	147	50			Crédit Mobilier esp. j. juillet.	575			2 50
5 % jouiss. novembre.	166	85			Crédit foncier d'Autriche.	472				Société autrichienne. j. janv.	465			
Obligations du Trésor, 1. payé.	495				Charentes, 400 fr. p. j. août.	323	75			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	287				Est, jouissance nov.	636	25			Orléans.	339			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	496				Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1043	75			Paris-Lyon-Méditerranée.	334			
1865, 4 %	520				Midi, jouissance juillet.	780				Est.	333	75		
1869, 3 %	390				Orléans, jouissance octobre.	1100				Nord.	340			
1871, 3 %	379	75			Ouest, jouissance juillet.	1283				Ouest.	337			
1875, 4 %	504				Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	700				Midi.	332			
Banque de France, j. juillet.	315				Compagnie parisienne du Gaz.	1385				Deux-Charentes.	382	50		
Comptoir d'escompte, j. août.	671	75			Société immobilière, j. janv.					Vendée.	392			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	312	50			C. gén. Transatlantique, j. juill.	372	50			Canal de Suez.	550			
Crédit foncier colonial, 250 fr.	400													
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	592	50												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 25 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
8 heures 8 minutes du matin.	express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
1 — 38 — — — — —	
7 — 10 — — — — —	
10 — 15 — — — — —	express-omnibus, (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —	
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte, omnibus, express.
8 — 21 — — — — —	
9 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express-poste.
12 — 40 — — — — —	
4 — 41 — — — — —	
10 — 98 — — — — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

MINES ET VERRERIES DE BLANZY

CHARBONS, BOUTEILLES

GROS ET DÉTAIL

Dépôt central à Tours, place Saint-Clément. — A. VIGNON, directeur.

Entrepôt à Saumur, quai Saint-Nicolas
P. JEUNETTE, représentant.

Livraisons par bateaux dans tous les ports, par wagons dans toutes les gares, expéditions de Saumur par cadres et harrasses. Bouteilles à cachet et formes particulières pour liquoristes, distillateurs, etc.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

1^{er}. Immeubles à Allonnes.

Une petite propriété, située à la Thibaudière, commune d'Allonnes, comprenant maison d'habitation, maison d'exploitation, terres, vignes et pré; le tout d'une contenance de 4 hectares 26 ares environ.

2nd. Maison à Saumur.

Une maison, située à Saumur, grandé rue Saint-Nicolas, n^{os} 14 et 16, portée au plan cadastral de la commune de Saumur sous les n^{os} 380, 380 bis et 381, section G, pour une contenance de 2 ares 85 centiares.

3^{em}. Immeubles à Montsoreau.

1^o **Une maison**, située au Port-au-Vin, commune de Montsoreau, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à cheminée et l'autre froide, cave voûtée au midi de ces trois chambres; au premier étage, quatre chambres, dont deux à cheminée et les autres froides; deux greniers au-dessus, couverts en ardoises; petite boutique, cave voûtée dessous, lieux d'aisances, cour entre ces bâtiments; le tout joignant au levant une ruelle conduisant de l'ancienne place à la Loire, du midi M. Jean Muray, du couchant M^e Muray et du nord la route de Saumur à Chinon.

2^o **Vingt-trois ares 93 centiares de terre labourable**, à Mestré, commune de Montsoreau.

3^o **Une parcelle de bois taillis**, située même commune.

Pour traiter et avoir des renseignements: S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (143)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Munet, commune de Distré,

Appartenant à M. Robin-Bouvier, du Coudray-Macouard, et occupée actuellement par M. Droucheau. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (131)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

A prix convenu, ou à rente viagère à 6 pour cent, sur deux têtes,

DEUX MAISONS CONTIGUES

Sises à Saumur,

D'un loyer annuel d'environ 400 francs.

La première, place du Bellay, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, mansardes et greniers.

La seconde, rue de Penet, n^o 48, comprenant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, greniers au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements:

Soit à M. PETIT-BELLIARD, fondeur, en Penet;

Soit à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
JOLIE MAISON

Au Pont-Foucharde, commune de Bagneux,

Dépendant de la succession de M. Guérinière,

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sortie sur l'ancien chemin de Doué; le tout d'une superficie de 11 ares.

AUTRE MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n^{os} 11 et 13, ayant deux boutiques, deux étages et grenier.

S'adresser à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n^o 31, ex-33.

S'adresser audit notaire. (96)

A LOUER
UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh.

S'adresser rue du Pavillon, 5.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,

TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

A VENDRE
MAISON

Située à Beaulieu, commune de Saumur.

Cette maison comprend quatre pièces à feu, greniers, cave avec pressoir, cour et jardin.

S'adresser à M. TESSIER, cantonnier-chef de la ville de Saumur, place Dupetit-Thouars. (88)

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER
AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Foucharde, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'Ecole de cavalerie. (64)

Communes de La Breille et d'Allonnes.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Les Maires des communes de La Breille et d'Allonnes préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 18 mars 1877, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après, en un seul lot:

1^o 913 mètres courants de terrassements..... 3,802 f. 70

2^o 913 mètres courants d'empièvements..... 1,948 54

3^o Entretien pendant le délai de garantie..... 421 38

Total..... 6,172 f. 62

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la deuxième circonscription de Saumur (rue Saint-Lazare, 12), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (84)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,

MAISON

Très-propre au commerce.

Précédemment occupée par M. Gilbert-Fauvel et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de la Cour-Saint-Jean.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (14)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE,

Impasse de la Maréchalerie;

Jardin, écurie et remise; quatre pièces à feu au premier étage.

S'adresser au bureau du journal.

Commune de Meigné.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Meigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Meigné, le dimanche 18 mars 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.

Les devis s'élèvent à la somme de 8,744 fr. 45 c., non compris les matériaux de l'ancien presbytère, abandonnés à l'entrepreneur.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Meigné, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 73. (144)

A CÉDER

DE SUITE

UN FONDS DE PARFUMERIE
ET COIFFEUR

Situé à Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

LIVRES ANCIENS

A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE 1 volume; Paris, 1657.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTTERDAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DENAU, à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

CAPITAUX A L'ÉPICERIE

Sur simple signature, à 8 0/0 l'an.

Réponse franco et timbre.

Comptoir normand, 44, quai Jolville, à Trouville-sur-Mer. (89)

L'INJECTION MEYNY

ne revient qu'à 5 centimes; elle est infailible pour se guérir en secret des écoulements récents ou anciens et s'en préserver toute la vie. M. Meyny, à Vienne (Isère), envoie gratis et franco, sous pli cacheté, renseignements et preuves. — Extrait de quelques lettres. — « Votre bot. philanthropique mérite les plus grands éloges. — Votre petite brochure est une perle dans la poche d'un jeune homme. — Votre découverte est un bienfait pour l'humanité. (116)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Saumur, imprimerie P. GDOET.